



Protocole de prévention de la COVID-19

Déplacements vers le domicile du client:

- Portez un masque en tout temps
- Respectez la distanciation sociale

En arrivant chez le client:

- Lavez-vous les mains.
- Changez votre masque.
- Changez vos vêtements et placez les vêtements et le masque avec lesquels vous avez voyagé dans un sac en plastique.

Pendant votre quart de travail:

- Portez un masque jetable et une visière plastique en tout temps.
- Changez votre masque jetable à tous les 4 heures.
- Portez des gants jetables pendant les tâches ménagères, ou pendant les tâches d'hygiène personnelle.
- Ne pas réutiliser les masques et les gants jetables.
- Tous les gants, masques et tout autre déchets doivent être immédiatement placés dans une poubelle avec un couvercle.
- Nettoyez et désinfectez quotidiennement les surfaces fréquemment touchées (tables de chevet, cadre de lit, cuisines, poignées de porte, etc).
- Nettoyez et désinfectez la salle de bain au moins une fois par jour.
- Pratiquez la distanciation sociale (autant que possible).
- Ne pas partager de nourriture, d'ustensiles, ou de serviettes.
- Suivez les directives de la santé publique concernant les visiteurs au domicile du client.

Rappel d'hygiène des mains:

- Vos mains doivent être lavées avec de l'eau chaude et du savon pendant 20 à 30 secondes.
- Lavez vos mains avant et après avoir fait la toilette, préparé un repas ou effectué des tâches ménagères.
- Utilisez des serviettes de papier pour vous sécher les mains après le lavage.
- Si vous ne disposez pas de savon ni d'eau, utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool.

Lorsque vous quittez le domicile du client:

- Lavez-vous les mains.
- Changez votre masque.
- Changez vos vêtements et placez vos vêtements de travail dans un sac en plastique.
- Désinfectez votre visière en plastique.

Avisez-nous immédiatement si:

- il manque d'équipement de protection chez votre client.
- vous avez récemment voyagé ou vous êtes entré en contact avec une personne qui à la COVID-19.
- vous avez été testé (ou demandé à être testé) pour la COVID-19. Vous devez également déclarer vos résultats dès que vous les recevez.
- vous ou votre client ne vous sentez pas bien.

Pour plus d'informations sur la COVID-19 et les mesures preventatives, veuillez visiter:

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3022-hierarchie-mesures-contrôle-milieux-travail-covid19.pdf>

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

La prévention est essentielle! Si vous avez des questions ou avez besoin de soutien, n'hésitez pas à nous joindre au 514-907-5065.